

« ENDURANCE CORSAIRE » de SAINT MALO

Courses longue distance—1^{ère} édition

Samedi 03 et Dimanche 04 Avril 2021

Règlement 24Heures Solo, 24 Heures Relais, 12 Heures et 6Heures

Epreuves organisées par **Saint Malo Sports Loisirs** – adhérent FFA N° 035465

Circuit dans l'enceinte de l'hippodrome : 9 Rue Jean Pierre de Triquerville 35400 SAINT MALO

Site internet : www.endurancecorsaire.fr

Art.1 : ACCES

Avion : Aéroport Dinard Pleurtuit

Train : Gare de Saint Malo à environ 1 km du lieu des épreuves

Route : prendre direction Saint Malo centre-ville ensuite fléchage

Art.2 : CIRCUIT

Boucle mesurée de 1800 mètres environ – Mesurage officiel par un jury fédéral . Totalemment plat et entièrement éclairé. Revêtement 1800 mètres bitume quelques mètres en cendrée.

Un début de zone de ravitaillement et la fin de zone seront clairement indiquées au sol et par panneau.

Les accompagnateurs à pieds ou en vélo sont strictement interdits sur le circuit sous peine de disqualification de leur coureur.

Art.3 : DEROULEMENT DES EPREUVES

24 Heures solo Départ le samedi 03 avril 2021 à 10 heures - Arrivée le dimanche 04 avril à 10 heures

24 Heures relais Départ le samedi 03 avril 2021 à 10 heures - Arrivée le dimanche 04 avril à 10 heures

12 Heures solo Départ le samedi 03 avril 2021 à 9 heures - Arrivée le samedi 03 avril 2021 à 21 heures

6 Heures solo Départ le samedi 03 avril 2021 à 13 heures - Arrivée le samedi 03 avril 2021 à 19 heures

Mesurage après le dernier tour des 6H, 12H et des 24H. L'organisation fournira un galet environ 20 mn avant la fin de l'épreuve et chaque concurrent déposera son dossard sous le galet au bord de la piste.

- Un premier top sonore à 5mn de la fin de la course

- Le second signal sonore indique aux coureurs la dernière minute de course
- Au troisième signal sonore qui indique la fin de l'épreuve, le coureur devra s'arrêter et déposer son dossard au sol sous le gilet.
- Des bénévoles positionnés sur le circuit surveilleront le dispositif jusqu'au passage des juges officiels qui viendront mesurer exactement la distance parcourue depuis le dernier passage sur la ligne.

Réglementation Fédérale : Pour les athlètes ne se trouvant pas sur le circuit (uniquement pour raisons médicales) au moment du signal sonore, la distance prise en compte sera celle enregistrée au dernier passage.

Un jury Officiel (juges régionaux ou fédéraux Hors stade, starter et chronométreurs) veillera au bon déroulement de l'épreuve et au respect du règlement.

La mise hors course, d'un coureur pourra être prononcée :

- Uniquement par les officiels Hors stade en cas de non-respect du règlement, de comportement non sportif ou dangereux pour les autres coureurs. –
- Uniquement par le service médical, pour mauvaise condition physique constatée.

Les décisions du comité d'organisation ou du responsable de course, en accord avec les Juges arbitres Hors Stade seront irrévocables.

Art.4 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

Courses à pied d'une durée de 24 Heures, 12 Heures ou 6 Heures en individuel ou en relais seulement pour le 24 Heures ouvertes aux athlètes, hommes et femmes, licencié(e)s ou non licencié(e)s FFA, dans les catégories Espoir, Senior et Master (année 2000 et avant) en possession :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivré par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation
- ou d'un certificat médical autorisant la pratique de l'Athlétisme ou course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical autorisant l'Athlétisme ou la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée au World Athletics. Le certificat médical doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, il doit être fourni une traduction en français. Par mesure de sécurité nous ne pouvons accepter d'athlète catégorie « handicapés fauteuils ».

« **INSCRIPTION uniquement en LIGNE** » directement sur le SITE internet [NextRun - Inscriptions, gestion des bénévoles et avis événements sportifs](#). Date limite d'engagement : 15 mars 2021 Aucune inscription ne sera enregistrée sur place ou par téléphone

Art.5 :FRAIS D'ENGAGEMENT

55 € pour les 24Heures solo – 90 € pour les relais 24 heures (de 2 à 6 coureurs maximum)- 40 € pour les 12 Heures – 25 € pour les 6 Heures.

Paielements en ligne sur le site Nextrun.fr SEULS les dossiers complets seront VALIDES : Bulletin d'inscription dûment rempli, paiement effectué, copie de la licence ou certificat médical valable daté de moins d'un an. Attention : En cas de non participation à l'épreuve, votre inscription ne sera remboursée que contre présentation d'un document justifiant d'un cas de force majeure qui devra être envoyé au plus tard le 15 Mars 2021. (Cachet de la poste faisant foi).

Annulation suite COVID : si malheureusement la course devait être annulée sur décision Préfectorale (pour des raisons sanitaires) et non de l'organisation, le remboursement de tous les inscrits, le remboursement se fera à hauteur de l'inscription versée déduction faite des frais déjà engagés (frais bancaires etc...). Il n'y aura pas de report possible sur 2022. Vous pourrez aussi choisir d'offrir votre inscription pour faire un don à une œuvre caritative.

En cas de question, appeler la coordinatrice Sandrine THOMAS 02.99.21.92.95 ou envoyer un mail au mail contact (voir site internet).

Art.6 : CHRONOMETRAGE

Assuré par BREIZH CHRONO avec système de puce électronique à fixer au pied. Les relayeurs devront se transmettre le bracelet dans la zone prévue à cet effet.

Edition des résultats toutes les heures Affichage en direct sur panneaux lumineux des informations suivantes : N° de dossard, distance, nombre de tours, place. Le port du dossard est obligatoire, dans son intégralité et doit être visible par les juges et le chrono.

Toute puce non récupérée à l'issue de l'épreuve sera facturée 25 € et entraînera la disqualification immédiate du coureur.

Art.7 : RAVITAILLEMENT

Un ravitaillement adapté à l'épreuve sera assuré pendant toute la durée de l'épreuve par l'organisation. Les accompagnateurs pourront ravitailler leur coureur uniquement dans la zone délimitée par l'organisateur à cet effet.

Pour respecter l'équité, le ravitaillement ou le changement d'équipement du coureur est STRICTEMENT LIMITE à la « zone ravitaillement perso. » définie par les officiels.

L'accès au camping-car ou véhicule est donc formellement interdit aux athlètes pendant toute la durée de l'épreuve sous peine de disqualification exception faite des relayeurs.

Seuls les athlètes munis de leurs dossards et les accompagnateurs (munis de leur BADGE) auront accès à la salle de repos, de soins et de restauration.

Art.8 : ASSISTANCE MEDICALE

Équipe médicale : elle sera composée de médecin(s), secouristes,... Un espace dédié sur le parcours sera à disposition des seuls concurrents. Mise hors course : elle peut être prononcée par l'équipe médicale si l'état de santé du compétiteur lui paraît incompatible avec la poursuite de l'épreuve.

Art.9 : SALLE de REPOS

Un espace de repos avec quelques lits de camp sera mis à disposition pour les coureurs des 24 Heures et 12 Heures à proximité du parcours. Prévoir éventuellement duvet, couverture, matelas, cache lumière, bouchons d'oreilles. Les Organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou effractions.

Art.10 : ACCUEIL – RETRAIT DOSSARDS - REPAS

Retrait des dossards pour l'ensemble des épreuves : Vendredi 2 avril 2021 de 16h à 20h30 et Samedi 3 avril de 7h à 9h00 à l'hippodrome.

Accueil des participants aux 24 Heures, le vendredi 2 avril 2021 à partir de 16h - sans branchement électrique avec parking possible dans l'enceinte de l'hippodrome dans la limite des places disponibles.

Accueil des participants aux 12 Heures et 6 Heures le vendredi 2 avril 2021 à partir de 16 h sur le parking avenue de Marville dans la limite des places disponibles.

Douches, WC à proximité dans l'enceinte de l'hippodrome.

Art.11 : RECOMPENSES

- 6 Heures : Remise des récompenses le samedi 03 avril à 20h30 aux 3 premiers Hommes et Femmes scratch.
- 12 Heures : Remise des récompenses le samedi 03 avril vers 22h00 aux 3 premiers Hommes et Femmes scratch ainsi que le 1er Homme et la 1ère Femme de chaque catégorie: Es, Se+M0=SE, M1+M2=V1, M3+M4=V2, M5+M6=V3, M7+M8=V4, M9+M10=V5, (**Récompenses non cumulables**)
- 24 Heures solo : Remise des récompenses le dimanche 4 avril vers 12h00 aux 3 premiers Hommes et Femmes ainsi que le 1er Homme et la 1ère Femme de chaque catégorie: Es, Se+M0=SE, M1+M2=V1, M3+M4=V2, M5+M6=V3, M7+M8=V4, M9+M10=V5, (**Récompenses non cumulables**)
- 24 Heures relais : Remise des récompenses le dimanche 4 avril vers 12h00 à la première équipe masculine, à la première équipe mixte (50 % de féminines), à la première équipe féminine.

Médailles à l'ensemble des finishers.

Art.13 : ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité avec la charte des courses hors-stade FFA. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux non licenciés de s'assurer personnellement. Par son engagement, chaque coureur déclare être personnellement assuré et dégage la responsabilité des organisateurs pour tout accident physiologique survenant pendant les épreuves ou en découlant. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé ou en cas de vol.

Art.14 : DROIT D'IMAGE

L'organisation se réserve le droit d'exploiter les images photographiques et les reportages vidéo réalisés pendant les épreuves dans le but de promouvoir « ENDURANCE CORSAIRE ». En vous inscrivant vous abandonnez votre « droit à l'image ».

Art.15 : CNIL

Conformément à la loi « informatique et liberté », du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Art.16 : RECLAMATIONS

En cours d'épreuve, l'athlète peut poser une réclamation auprès des juges arbitres. Seuls ces derniers ou le jury d'appel sont habilités à prendre les décisions qui s'imposent. L'athlète peut également porter réclamation à la fin de l'épreuve auprès des juges arbitres pendant 30 minutes après la publication des résultats officiels.

Art.17 : SECURITE, ASSISTANCE, RESPONSABILITE

En cas de force majeure, de décision préfectorale, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les concurrents seront remboursés à hauteur de leur inscription déduction faite des dépenses engagées par l'organisation. Les Organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou effractions.

Art.18 : ACCEPTATION REGLEMENT

Chaque concurrent inscrit et participant aux épreuves déclare avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.